Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Constantin-Joseph Bouscart**, administrateur de la Confrerie du Très-Saint Sacrement, décédé à Roubaix, le 21 avril 1882, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Conférence de Saint-Martin, le mercredi 24 courant, à 8 heures, en la dite église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 23 mai 1882, à 10 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Denis-Narcisse-Joseph Salembier**, décédé à Roubaix, le 20 février 1879, dans sa 30e année, et de son épouse **Henriette-Marie-Joseph Mullier**, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Belgique

A propos de l'affaire Bernard. — Le *Tournaisien* a annoncé dimanche, en goguenardant un peu, l'arrestation.... du docteur Bernard.

Ce fait est exact, le docteur Bernard, pris pour le complice de Goodhue et de M. Dumont, a été arrêté par notre police.

Voici les circonstances qui amenèrent cette... importante capture !

Il a quelques jours un médecin de Bruxelles reçut de Paris une dépêche l'appelant près d'un de ses malades habitant cette ville. Au moment du départ, il reçut une seconde dépêche d'un de ses clients de Lille, qui réclamait également ses soins. Il télégraphia à un de ses confrères de Mons, M. Bernard, de bien vouloir le remplacer à Lille. Ce dernier, confrère obligeant, se rendit à Lille, vit le malade, consulta, soigna, ordonnança : le soir il lui prit fantaisie d'aller à Tournay rendre visite à un de ses bons amis de l'évêché : il télégraphie donc : « Viendrai vous voir : préparez appartements. (Signé) Bernard. » Grande émotion à la télégraphie de Tournay, le parquet est prévenu, les alguazils item : on avertit même l'enfant de Tournay, M. le ministre de la justice.

Des ordres sont donnés pour surveiller tous les trains venant de la France : mais on manque le Bernard montois qui, paisiblement, se rend à l'évêché et y passe la nuit. On l'y cerne, mais de nouveau, Bernard glisse entre les doigts des détectives des *Choncy-Clotiers*.

Ce n'est qu'à la gare qu'on le pince : « — Ah ! ah ! vous voilà enfin ! lui crie le chef de la police, au nom de la loi, je vous arrête ! — Oh ! la bonne farce, répond le docteur : m'arrêter, moi ! — Oui, et si vous vous moquez de la justice en exercice, les menottes ! Ah ! mais non ! elle devient mauvaise ; que me voulez-vous ? — Silence ! — etc., etc. Bref, une scène impossible.

Il fallut assez de temps pour convaincre ces braves policiers qu'ils se trouvaient en présence d'un honorable médecin de Mons, lui aussi dans l'exercice de ses fonctions, et bon enfant pardessus le marché, car, au lieu de se fâcher, il prit le parti de rire à l'aise de l'aventure.

Affaire Peltzer. — Mme Bernays a encore été entendue hier, mais cette fois, à Bruxelles, par le juge d'instruction, M. Ketels, en présence de l'ancienne servante à laquelle nous faisions allusion dans notre précédent numéro. La séance a duré près de cinq heures.

— Armand Peltzer conserve toujours ce merveilleux aplomb qui lui permettait de donner à Liège une conférence publique, le 8 janvier le lendemain du crime. On m'a conté à ce sujet un trait typique. L'autre jour, Armand était dans le cabinet du juge d'instruction quand un secrétaire y entre, tenant à la main une pièce que le magistrat avait à signer. Dans les quelques mots que le juge échange à ce propos avec son subordonné, Peltzer comprend qu'il s'agit de délivrer un ordre d'arrestation contre un pauvre diable accusé d'avoir volé dix francs.

— Oh ! ce malheureux ! intervient Peltzer, on va le mettre en prison pour dix francs. C'est affreux ! Monsieur le juge, voulez-vous m'avancer la somme jusqu'à demain... On pourrait désintéresser le plaignant...

On ne saurait jouer avec plus de cynisme le rôle de l'innocente victime d'une accusation non fondée.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Temps* :

Les ateliers de la Buire, qu'un incendie vient de détruire, ainsi que les dépêches de Lyon ont dû vous l'apprendre, appartenaient à la Société des fonderies de l'Horme, dont les principaux établissements sont à Grand-Croix, dans notre bassin, et au Pouzin (Ardèche).

5,000 wagons en exécution sont brûlés. Les chemins de fer, qui ont tant besoin de matériel, les ouvriers, qui sont très recommandables, nos forges, qui fournissaient les matières premières, vont recevoir un fâcheux contre-coup.

La Société des fonderies de l'Horme est la plus grande usine de wagons de la région. La perte est de quatre millions.

On a arrêté ce soir, à Lyon, un Italien, nommé Antonelli, accusé d'avoir volontairement mis le feu aux ateliers de la Buire.

Cet ouvrier a été dénoncé par un de ses camarades.

Huit cents ouvriers ont repris leur travail, mais plus de dix-huit cents vont chômer. Presque tous sont mariés et pères de famille.

La reconstruction des ateliers va être entreprise immédiatement ; mais il faudra plus de six mois avant que les travaux aient repris leur ancienne activité.

L'état des sept personnes blessées n'inspire plus d'inquiétude.

Les chantiers étaient assurés pour sept millions ; les pertes sont évaluées à quatre.

— UNE GRAVE AFFAIRE A PARIS. — Hier, à deux heures et demie du matin, le feu se déclarait à la fois dans deux greniers situés au cinquième étage, passage Rauch, n° 1 (ce passage est situé au n° 11 de la rue Basfroi, et appartenant, l'un, au sieur Gaillot, ébéniste, l'autre, au sieur Bourd, également ébéniste.

Les gardiens de la paix et les pompiers de la rue Saint-Bernard ont attaqué cet incendie avec une grande rapidité et l'ont éteint en moins de deux heures. Les dégâts sont évalués à dix-huit mille francs, couverts par des assurances.

En faisant son enquête, M. Baron, commissaire de police, a constaté que, dans la soirée déjà, les portes de ces deux greniers avaient été enduites d'essence minérale, à laquelle on avait mis le feu. Ce commencement d'incendie avait été éteint, mais quelques heures plus tard de nouveaux incendies avaient été allumés, sans qu'on sût par qui, et cette fois avec succès.

Il est donc évident qu'il y a là un crime. Aussi M. Baron a-t-il fait garder les issues des locaux incendiés, en attendant l'arrivée du procureur de la République, qui a commencé une instruction pour découvrir le coupable.

TRIBUNAUX

Un curé acquitté

Alais, 19 mai.

Le curé de la Vernarède, poursuivi correctionnellement sur la dénonciation de Clavel, notaire, et de Chamborigaud, maire, pour avoir prêché contre le gouvernement, a été acquitté aujourd'hui par le tribunal d'Alais, après une brillante plaidoirie de Me Bouet, avocat du barreau de Nîmes.

INFORMATIONS

La loi athée

Orléans, 16 mai.

M. A. de Margerie a fait dimanche dernier à Orléans, une remarquable conférence sur la liberté d'enseignement. La salle de l'Institut était pleine. L'orateur a été acclamé à maintes reprises, lorsqu'il a parlé du père de famille et de la revendication de ses droits.

Marseille, 16 mai.

Trois mille personnes assistaient à la conférence faite hier soir au théâtre par M. Jacquier, professeur à la faculté catholique de droit de Lyon, contre la loi du 28 mars. M. Hornbostel, avocat au barreau de Marseille, présidait la réunion. M. Jacquier a été très applaudi quand il a encouragé les catholiques à organiser sérieusement, pratiquement, efficacement la résistance à la loi du 28 mars.

De nouvelles instructions très formelles viennent d'être envoyées par le ministre des cultes pour recommander aux parquets de ne pas hésiter à faire poursuivre devant les tribunaux les membres du clergé quels qu'ils soient, qui critiqueraient en chaire la loi sur l'enseignement.

Grand meeting radical à Paris

Les radicaux organisent à Paris un grand meeting où viendront discourir les principaux orateurs des clubs socialistes et de l'extrême gauche. Il s'agit de faire une recette de 5 à 6,000 francs nécessaires pour commencer les travaux d'un monument à Barbès. La statue de Barbès serait placé au carrefour de l'Observatoire, en face du monument élevé au maréchal Ney.

L'ambassadeur de Turquie chez M. de Freycinet.

Cette après-midi, à trois heures, Essad-Pacha, ambassadeur de Turquie, a été reçu par M. de Freycinet.

On présume qu'il venait remettre à notre ministre des affaires étrangères la circulaire de la Porte signalée par dépêche.

Cette manifestation de la Porte conserve le caractère platonique qu'ont eu les nombreuses manifestations analogues de cette puissance dans ces dernières années.

La souveraineté officielle de la Porte sur l'Egypte n'a jamais été niée, mais le gouvernement français maintient son droit d'envoyer sa flotte en Egypte comme sur tous les points où les intérêts nationaux peuvent être menacés.

La circulaire de la Porte ne modifiera en rien la situation et les résolutions prises.

Qu'ils y viennent !

Il circule actuellement en Allemagne quelques exemplaires en réduction d'une carte de France, dressée par le grand état major allemand, sur laquelle des parties teintées indiquent la nouvelle portion de notre territoire que nos ennemis de 1870 convoitent encore.

Dans cette partie ainsi teintée se trouve comprise la Franche-Comté, dont deux lignes différentes de hachures déterminent la portion dont la Prusse voudrait s'emparer, et celle qui serait donnée à la Suisse.

On se rappelle qu'une carte de semblable nature avait circulé de l'autre côté du Rhin, un an ou deux avant la guerre franco-allemande.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la Prusse a plusieurs fois émis des prétentions sur une partie de la Franche-Comté et sur le canton de Neufchâtel.

M. Savary

On assure que M. Savary ne donnerait sa démission qu'après l'arrêt de la cour confirmant le jugement du tribunal de commerce dans l'affaire de la Banque Rhône-et-Loire.

Dans l'intervalle, M. Savary espérerait, dit-on, trouver une combinaison qui lui permettrait de satisfaire ses créanciers.

La santé de M. Octave Feuillet

Les nouvelles de la santé de M. Octave Feuillet, membre de l'Académie française, sont très-mauvaises aujourd'hui.

M. Feuillet garde le lit depuis deux mois.

Une consultation de trois médecins a eu lieu hier matin, à son domicile, rue de Tournon.

Ouvriers italiens et français.

Le *National* reçoit de Montpellier, une dépêche d'après laquelle un ouvrier italien a tué un ouvrier français au chantier de construction du chemin de fer de Ritols.

Les ouvriers français ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise* et en criant : « Vengeance ! »

L'assassin est arrêté.

Convention franco-suisse

Des négociations diplomatiques sont actuellement entamées entre le quai d'Orsay et le cabinet de Berne, au sujet du rapatriement des indigents, aliénés, enfants abandonnés, etc., appartenant aux deux pays.

Jusqu'à présent la Suisse s'était refusée à rembourser à la France les frais afférents à ces rapatriements.

Grâce aux efforts persévérants du ministre des affaires étrangères et de notre ambassadeur à Berne, il n'en sera plus ainsi.

Le gouvernement helvétique consent à nous tenir compte des dépenses faites pour le transport jusqu'à la frontière des personnes comprises dans ces diverses catégories.

Par contre, la France est toute disposée à accorder le réciproque pour les citoyens suisses.

En conséquence, une convention analogue à celles déjà passées avec la Belgique et l'Allemagne, ne tardera point à intervenir entre les gouvernements français et helvétiques.

Les étudiants de Lyon

Une manifestation des étudiants des facultés de l'Etat à Lyon a eu lieu hier soir contre le journal le *Bavard*, feuille à scandales dont la suppression immédiate a été demandée au préfet du Rhône.

Les étudiants n'ayant pu pénétrer dans les bureaux du journal, se sont rendus à la préfecture qui leur a été fermée.

Quelques habitants s'étaient mêlés à la manifestation.

La question juive en France

Le comité de secours pour les israélites de Russie, adresse à l'*Evènement* une circulaire en faveur des israélites russes.

L'éclipse de mercredi dernier

L'expédition française, qui a été envoyée en Egypte pour observer l'éclipse du soleil et qui, en même temps, a découvert une comète à côté du soleil, se composede M. Trépied, directeur de l'observatoire de Nice, et Pulseux, le fils de l'éminent mathématicien. Ces messieurs ont complètement réussi : la couronne et le spectre de la comète ont été photographiés, ce qu'on n'avait jamais pu obtenir jusqu'à ce jour. Sohag, d'où la dépêche annonçant cette nouvelle a été expédiée, est un village sur le Nil, au sud de Siout (Haute-Egypte). Cette dépêche confirme en outre qu'on a constaté l'existence d'une atmosphère lunaire.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

LA QUESTION JUDICIAIRE

Paris, 19 mai.

L'Union républicaine a continué l'examen de de diverses propositions sur la prétendue réforme judiciaire. Elle n'a pris aucune décision. Elle continuera la discussion vendredi prochain.

A la Chambre

L'INCIDENT DROUET-ALYPE

L'incident Drouet-Alype viendra très prochainement devant la Chambre des députés.

M. Alype a reçu son assignation dans les délais voulus ; la prescription ne pourra donc pas être appliquée. Bien au contraire, toutes les formalités ont été remplies, conformément à la nouvelle loi de 1881 sur la presse.

LE TRAITEMENT DES PROFESSEURS

Paris, 19 Mai.

La commission des collèges communaux est favorable à la proposition qui tend à rendre le traitement des professeurs uniforme et payable moitié par l'Etat, moitié dar les communes.

LE DROIT D'ASSOCIATION

Hier la commission du droit d'association a tenu une longue séance dans laquelle elle a commencé la discussion générale du projet Waldeck-Rousseau.

L'ex-ministre de l'intérieur du cabinet Gambetta a fait un exposé complet de sa proposition, puis le débat s'est engagé. Il paraît devoir se continuer quelque temps encore sans aboutir à une solution précise.

Toutefois de l'ensemble des opinions exprimées hier, il paraît se dégager cette idée qu'il conviendrait de soumettre les congrégations au droit commun qui donne à l'Etat toutes les armes nécessaires pour sa défense.

LES ENTERREMENTS CIVILS

Paris, 19 mai, 3 heures.

On sait que la discussion de la proposition sur les enterrements civils a été interrompue à la Chambre pour renvoyer le texte à la commission sur la demande du ministre de l'intérieur.

M. Goblet avait fait, à la tribune, des réserves sur certains points du texte de la commission et avait annoncé l'intention de proposer des modifications à ce texte.

M. Goblet a communiqué à la commission la teneur des modifications qu'il propose.

On sait que la commission a décidé que la volonté du défunt, relativement au caractère de ses obsèques, pourrait être formulée par déclaration olographe, par un contre-seing ou par testament a une déclaration rédigée par d'autres personnes.

Le ministre demande que la volonté du défunt ne puisse être exprimée que dans les formes testamentaires réglées par la législation existante.

La commission confiait au maire le soin de recevoir la déclaration du défunt et de la faire respecter ; le ministre de l'intérieur repousse toute intervention du maire : il n'admet celle ci que pour faire exécuter la décision du juge de paix auquel le litige devrait être soumis.

Enfin, la commission avait admis qu'une société à laquelle le défunt aurait appartenu, et qui aurait pour but de donner un caractère déterminé aux obsèques, pourrait intervenir valablement en cas de litige.

Le ministre repousse cette disposition. Il demande qu'on substitue à celle-ci la faculté, pour le défunt, de désigner dans son testament une ou plusieurs personnes chargées de veiller à ses obsèques et de faire respecter sa volonté.

ÉTRANGER

LE TRÔNE DE BULGARIE

Le prince Alexandre de Bulgarie est, depuis peu de temps, à Saint-Pétersbourg, et nous pouvons dire que les raisons qui ont amené ce voyage sont de nature à émouvoir le monde politique. Ce prince serait résolu à descendre du trône et à résigner une couronne à peine posée sur sa tête, si la Russie ne consent pas à le soutenir activement au milieu des grosses difficultés qui l'étreignent.

Il ne serait pas impossible que la Russie s'y détermînât, si, comme on nous assure qu'il en est question, l'un des compétiteurs de la couronne de Bulgarie était un prince russe : le grand duc Constantin.

La Russie considère comme périlleuse, et dès lors inacceptable, la situation primordiale et indépendante qui serait faite à ce prince vis-à-vis de la Russie. D'autant mieux que l'avènement du grand-duc Constantin au trône de Bulgarie aurait vraisemblablement pour conséquence la réunion de la Bulgarie à la Roumélie, où Aleko-Pacha se maintient lui aussi, avec peine.

A MOSCOU

Saint-Pétersbourg, 19 mai.

Le prince de Bulgarie est parti hier soir pour Moscou, accompagné du prince Dolgorokof, gouverneur général de cette ville.

L'ouverture de l'Exposition de Moscou est fixée au 29 mai.

On dit que le ministre de la maison de l'empereur, a adressé aux hauts fonctionnaires de la cour, une circulaire annonçant que les fêtes du couronnement commenceront le 5 septembre à Moscou et dureront deux semaines.

LE MONOPOLE DU TABAC EN ALLEMAGNE

Berlin, 19 mai

La commission du Reichstag chargée d'examiner le projet relatif au monopole du tabac, a rejeté toutes les articles du projet du gouvernement par 21 voix contre 8.

LE TUNNEL DU SAINT-GOTHARD

L'inauguration du tunnel du Saint-Gothard est entourée de difficultés : une dépêche de Lugano dit que la population de Lugano est très-excitée. Il paraît que le banquet offert par la compagnie de Saint-Gothard aux invités sera servi par un cantinier zuricois.

D'autre part, on se plaint que les hauts emplois, ceux même de chef de gare et de chef de station aient été confiés à des Allemands. Quand aux Tessinois, on ne leur a laissé que des emplois de cantonniers, garde-barrière, etc. Parmi les employés originaires de la Suisse allemande, l'on est qui ne savent pas un mot d'italien.

D'un autre côté, les plaintes se multiplient au sujet des invitations.

Le Parlement italien n'avait reçu que 15 cartes d'invitation, et beaucoup de membres seraient d'avis qu'il y a lieu de s'abstenir. On attend que le bureau du Sénat se soit occupé de cette question pour prendre une décision.

La presse italienne a obtenu 40 cartes d'invitation. La presse allemande est également favorisée. Quant à la presse suisse, les principaux journaux seront seuls représentés.

Rome, 19 mai

Les ministres du commerce et de la marine, des députations de la Chambre et du Sénat et l'ambassadeur d'Allemagne sont partis de Rome aujourd'hui pour aller assister à l'inauguration du tunnel du Saint-Gothard.

MORT DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-GALL

Berne, 18 mai, soir.

L'évêque de Saint-Gall, Mgr C. Greith, est mort hier à midi, après une longue maladie.

LES RÉCOLTES EN ESPAGNE

Madrid, 19 mai

D'après des renseignements officiels, la récolte des céréales est compromise dans huit provinces, mais bonne dans toutes les autres par suite des pluies récentes. En présence de cette situation, le conseil des ministres a décidé de ne pas réduire encore les droits d'importation sur les céréales, et le ministre de l'intérieur vient de faire part de cette résolution à la Chambre des députés.

LES TROUBLES CATALANS

Madrid, 19 mai.

On a arrêté cinq individus ayant fait partie de la bande d'insurgés qui s'était formée en Catalogne. L'un d'eux est grièvement blessé.

La tranquillite n'a pas été troublée.

LES OFFICIERS ALLEMANDS EN TURQUIE

On a donné, à Berlin, une certaine solennité au départ, pour la Turquie, des derniers officiers supérieurs allemands demandés par le Sultan, pour présider à la réorganisation de l'armée turque.

L'empereur Guillaume a voulu les recevoir en audience collective et leur a adressé une allocution empreinte d'une particulière bienveillance.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

On assure que c'est l'Allemagne qui a négocié l'arrangement des affaires relatives à l'Egypte.

Alexandrie, 19 mai.

La canonnière anglaise « Bistern » est arrivée dans l'après-midi. Le cuirassé « Invincible, » ayant à bord l'amiral Seymour, et le cuirassé « la Galissonnière, » suivis de deux canonnières françaises sont attendus demain à l'aube. On assure que le cuirassé « The Monarch » fait partie de l'escadre anglaise avec « Invincible. »

L'Evènement publie la dépêche suivante :

« Vienne, 19 mai.

» On assure, dans les cercles compétents, que l'Allemagne a proposé la réunion d'une conférence des ambassadeurs européens à Constantinople, en vue d'assurer la sécurité de l'Egypte.

» Un échange de dépêches a lieu à ce sujet entre les cabinets. La France et l'Angleterre auraient déjà adhéré à la proposition allemande. »

NOUVELLES DE ROME

Rome, 19 mai, midi 50.

Dans la salle du Consistoire, le Pape a donné la sainte communion à quatre cents personnes qui avaient été admises à la messe celébrée par Sa Sainteté.

Un nombreux pèlerinage est arrivé de la haute Italie. Il sera reçu dimanche en audience au Vatican.

Rome, 19 mai, soir.

Si M. Desprez conserve encore le poste d'ambassadeur près le Vatican, ce n'est qu'à titre provisoire. Ce diplomate n'a pu se faire au climat de Rome, et sa santé ainsi que celle de son fils, deuxième secrétaire à l'ambassade, ont eu constamment à en souffrir. D'autre part, si l'on tient compte des difficultés de la situation de M. Desprez, on comprend aisément que ce diplomate désire prendre la retraite à laquelle lui donnent droit ses longue années de service.

M. le marquis Di Baviera, directeur de l'*Osservatore Romano* et du *Journal de Rome*, organes du Vatican, qui était allé passer quelques jours à Paris, revient ce soir à Rome.

LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Paris, 19 mai, 8 h. 55 m. s.

Dans la seconde lecture du projet du bill de coercition, lord Gladstone soutient que le bill n'est pas inspiré par le désir de venger le crime de l'Phénix Park. Il exhorte le peuple anglais à persévérer dans sa politique de justice envers l'Irlande. Le crime a dû avoir de nombreux témoins. Si plusieurs étaient par sympathie pour les assassins, d'autres le sont sous le coup du terrorisme qui règne en Irlande.

Lord Gladstone conclut en soutenant que le bill doit être défendu par tous les citoyens loyaux.

Il est adopté par 385 voix contre 45.

Londres, 19 mai, 9 h. 25, matin

Les parnellistes ont résolu de protester contre le nouveau bill de répression, mais sans faire d'obstruction par une rupture ouverte.

M. Trevelyan, le nouveau secrétaire en chef pour l'Irlande, est revenu de Dublin. Le premier discours qu'il a prononcé dès son entrée en fonctions est conçu dans un langage très conciliant. Il a justifié le nouveau bill par des données bien concluantes, mais il a insisté surtout sur ce que le bill était destiné à mettre fin aux crimes, sans porter atteinte à la liberté individuelle et aux aspirations patriotiques. M. Trevelyan croit cependant qu'il est indispensable de limiter la liberté de la presse afin d'empêcher la propagande de journaux dans le genre de celui de O'Donovann Rossa, qui prêche l'assassinat.

Les tories ont approuvé ces idées, mais M. Dillon ainsi que d'autres orateurs irlandais ont déclaré que le nouveau bill aura pour conséquence non pas la suppression, mais une augmentation de crimes, car il ne saurait manquer d'accroître le mécontentement de la population et d'anéantir ainsi tous les fruits des concessions agraires. Les députés craignent pour leur congé habituel de la Pentecôte ; quelques députés des plus zélés parlent même d'abolir pour cette année le congé traditionnel pour les courses d'Epsom et le Derby de mercredi prochain.

La reine doit partir prochainement pour l'Ecosse.

Le resultat des élections dans le Yorkshire pour nommer à la Chambre un successeur à lord Frderick Cavendish n'est pas encore connu, mais on croit que le candidat libéral sera élu.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Un exemple bien rare vient d'être donné par le conseil municipal de Dieppe. Le conseil vient de voter une rente viagère de 800 fr. au vénérable frère Gay, ancien directeur des écoles des frères de Dieppe.

La délibération qui accorde au frère Gay cette marque de haute sympathie est ainsi conçue :

Le frère Gay ayant exercé à Dieppe, pendant 52 années, y jouit de la sympathie générale ; aussi, désire-t-il finir ses jours au milieu d'une population qu'il a élevée en grande partie et qui l'entoure d'une réelle affection.

M. Levert, propose, en conséquence, de reconnaître les longs et excellents services du frère Gay, en lui allouant une pension viagère de 800 fr.

Le conseil municipol accueille cette proposition avec un empressement unanime et décide qu'une pension viagère annuelle de 800 fr. sera servie à M. Xavier Condy, frère Gay, à compter du 1er mai, présent mois.

Une pension à un instituteur congréganiste ! de la reconnaissance pour un catholique ! M. Jules Ferry ne s'en consolera pas.

LES GRÈVES

De nombreuses réunions d'ouvriers ont eu lieu hier, à Paris et dans les environs. Les ouvriers peintres en voitures ont décidé, à l'unanimité des voix, de continuer la lutte contre les patrons. Une nouvelle réunion aura lieu dimanche prochain, salle du Chalet, avenue de Clichy. De nombreuses adhésions parviennent journellement au comité d'organisation. Les ouvriers qui, jusqu'à présent, ont continué à travailler à l'ancien tarif, quittent aujourd'hui même les ateliers.

La grève des ouvriers cordonniers en talons Louis XV prend de grandes proportions. Les patrons refusent d'accorder l'augmentation demandée et les grévistes sont décidés à ne pas céder. Malheureusement, plusieurs patrons, ont pris des engagements avec leurs clients et la marchandise doit être livrée dans des délais stipulés par contrat. Quelques-uns ont dû souscrire, au moins momentanément, aux revendications des ouvriers. Encouragés par ce fait, les grévistes espèrent pouvoir lutter avec les patrons qui, de leur côté, font venir de l'étranger des ouvriers ; ces derniers, toutefois, sont moins expérimentés que les Parisiens.

Les ouvriers sculpteurs sur bois reprennent petit à petit leur travail ; notons toutefois que la plupart des patrons ont accepté le nouveau tarif.

Les charpentiers ont eu une nouvelle réunion salle Diderot, rue des Arquebusiers. Le trésorier a rendu compte des dépenses faites depuis le commencement de la grève. Grâce aux fonds envoyés de l'étranger (Belgique et Angleterre), toutes les dépenses ont pu être soldées. De nombreux secours ont été donnés aux ouvriers malheureux ; mais il paraît que la distribution n'a pas toujours été faite avec impartialité, ce qui a mécontenté un grand nombre de grévistes. Les chefs du mouvement ne désespèrent pas de continuer la lutte ; mais le découragement est général parmi les ouvriers, qui reprennent partout le travail.

Les ouvriers scieurs de long se sont réunis dans l'après-midi rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Fort peu de grévistes étaient présents. Une nouvelle réunion aura lieu dimanche prochain.

Les Compagnies victimes des grèves de Bessèges se livrent à un travail nécessaire d'épuration. Elles renvoient ceux de leurs ouvriers et de leurs employés qui ont pris part au mouvement et qui, en ce moment encore, organisent secrètement la lutte contre les patrons.

A cette occasion, le *Midi républicain*, organe socialiste, publie contre les conservateurs des articles injurieux, dus à la plume d'un citoyen Quincal, renvoyé des mines de Lalle, pour s'être compromis dans la grève, où il portait le drapeau noir.

Les ouvriers cloutiers de Ganac, près Foix (Ariège), n'ayant pu s'entendre avec leurs patrons sur une question de salaire, se sont mis en grève depuis huit jours.

On nous écrit du Cateau :

« Lundi matin, les ateliers métallurgiques de MM. Deloffre, Martinet et Cie, n'ont pu s'ouvrir, faute d'ouvriers.

» Ces ouvriers au nombre de 38, avaient demandé que les heures de travail fussent chaque jour réduites de onze heures à dix.

Les patrons n'ont pas cru devoir accorder cette réduction dans les termes où elle était demandée, et samedi ces ouvriers, tous de nationalité étrangère, ont filé dans leurs pays après avoir terminé leur huit jours.

Les nombreuses grèves qui viennent de se succéder ont eu un résultat facile à prévoir : Paris, ainsi que les principales villes de province, est aujourd'hui littéralement inondé de marchandises et de produits venant de l'étranger.

C'est surtout dans l'industrie de l'ameublement que ce fâcheux état de choses a pu être constaté.

En présence de cette situation, la chambre syndicale patronale de l'ébénisterie a pris une résolution de former une ligue de résistance par la fermeture de tous les patrons.

Les ouvriers n'auront rien à gagner à cette résolution, car aujourd'hui la ligue compte la plupart des grandes maisons de Paris.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Remise de la barrette à Mgr Lavigerie

Paris, 20 mai.

M. Grévy a remis ce matin à onze heures et demie la barrette à Mgr Lavigerie, avec le cérémonial d'usage.

Deux compagnies, sous les ordres d'un chef de bataillon, rendaient les honneurs militaires.

MM. de Freycinet et Humbert assistaient à la cérémonie.

Mgr Lavigerie est resté à déjeuner à l'Elysée avec les deux ministres, l'ablégat, le gardenoble, et d'autres personnes.

Affaires d'Egypte

Paris, 20 mai.

Des avis de Constantinople confirment qu'une grande détente se fait sentir entre la Porte l'Angleterre et la France, à la suite des assurances faites au Sultan par lord Dufferin et M. de Noailles que l'action anglo-française en Egypte n'est nullement dirigée contre lui.

Alexandrie, 20 mai.

La flotte anglo-française est arrivée ce matin.

Un calme parfait règne au Caire et à Alexandrie.

On attend le résultat des négociations dans lesquelles les consuls d'Angleterre et de France paraissent avoir un rôle prépondérant.

La pretendue réforme judiciaire

Paris, 20 mai.

La gauche radicale s'est réunie avant la séance du Sénat, et s'est occupée du projet de la prétendue réforme judiciaire.

MM. Peulevey, Rivière, Donville de Maillefeu, Jullien, Grand et Bernard, (Doubs) ont pris successivement la parole.

Les quatre premiers orateurs se sont montrés partisans du projet de la commission qui, selon eux, permettra d'arriver à un résultat et à l'épuration du personnel. MM. Granf et Bernard se sont déclarés partisans de l'inamovibilité ; ils voudraient que l'on détermine le nouveru mode de nomination des magistrats. L'Extrême-gauche a signé un projet sur la prétendue réorganisation de la magistrature, laquelle est basée sur le principe de l'élection.

L'alcoolisation des vins.

Paris, 20 mai.

La commission relative à l'alcoolisation des vins, a entendu les délégués des fabricants d'alcool du Nord, ainsi que les cultivateurs de betterave, qui ont plaidé le projet de M. L. Say.

La commission paraît très-partagée.

Une question

Paris, 20 mai.

M. Guillot a l'intention de questionner le ministre des finances relativement à la prorogation du Crédit foncier de France et de la banque hypothécaire.

M. Guillot conférera lundi avec le ministre afin de s'entendre avec lui à ce sujet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 mai 1882.

Présidence de M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont animés.

On s'entretient du projet sur la réforme judiciaire, et l'on dit que le maintien de la cour d'appel de Bastia n'est pas assuré ; le ministre n'aurait fait aucune promesse à M. Arène.

La discussion des comptes de 1870 va être très intéressante.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

CRÉDIT MILITAIRE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1882, d'un crédit de 54,200,000 fr., et annulation d'une somme correspondante au titre du budget de l'exercice 1881.

Le projet est adopté par 250 voix contre 84.

CONSEILS CANTONAUX

M. Goblet, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi sur l'organisation des Conseils cantonaux. Le projet est renvoyé à la commission municipale.

LE BUDGET DE L'EXERCICE 1870

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant règlement définitif de budget de l'exercice 1870.

M. Baïhaut, rapporteur, explique les motifs du retard apporté dans ce règlement. Les récriminations contre le passé, dit-il, seraient stériles, et tout ce qui intéresse la patrie doit être au-dessus des passions politiques.

En 1870, on a négligé d'assurer des effectifs réels, et la Cour des comptes n'a pas pu les préciser plus tard par des chiffres exacts.

Les comptables n'avaient plus de pièces en main.

La responsabilité ministérielle devient donc fictive.

Il faut que les désastres subis ne soient pas des leçons perdues. (Applaudissements.)

Le projet est adopté par 310 voix contre 50.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Chambre renvoie à lundi la 1re délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé ; 2° la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des garanties de capacité des directeurs et des professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire.

La séance est levée à 4 h.

SENAT

(Service télégraphique particulier).

Séance du 20 mai 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 10.

SÉNATEUR INAMOVIBLE

Le scrutin est ouvert à 2 h. 15 pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Berthaud, décédé.

On remarque la présence de Victor Hugo.

TUILERIES

M. Malens demande le renvoi à une commission spéciale du projet de crédit pour la démolition des ruines des Tuileries.

LES ŒUVRES DE FERMAT

La proposition de M. Laisant, relative à l'achat des œuvres de Fermat est renvoyée au troisième bureau.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Haute-Saône à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 200,000 francs applicable aux travaux des lignes ordinaires.

DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

M. Dietz-Monin est nommé sénateur inamovible par 150 voix contre 3.

COUR CRIMINEL

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle.

M. Grandperret, parlant sur l'article 139, propose d'y ajouter que le conseil de l'inculpé aura droit de prendre connaissance des pièces relatives à l'affaire avant la clôture de l'instruction.

Il combat l'idée de la libre communication du conseil et de l'inculpé ; cela, dit-il, aurait pour inconvénient de permettre à ce dernier d'anéantir les preuves d'accusation relevées contre lui. (Très-bien).

Grâce aux parents et amis, l'inculpé pourrait détruire les arguments sur lesquels s'appuie l'accusation. Cette mesure serait funeste. (Très-bien).

M. Bérenger insinue que le mouvement de réforme du code criminel a commencé sous le ministère Ollivier, et qu'il a été soutenu par des publications nombreuses dont une est due à la plume de M. Prévost Paradol. Ce mouvement a continué jusqu'à nos jours.

L'orateur y voit une preuve que le sentiment public réclame la réforme proposée.

L'orateur réclame, comme nécessaire à tous les intérêts, le maintien de l'interrogatoire avec l'intervention du conseil de l'inculpé.

Il le réclame au nom de la liberté pour tous.

Il conclut en demandant le rejet de l'amendement Grandperret.

M. de Gavardie déclare avoir à répondre à M. Bérenger, mais demande le renvoi de la discussion à lundi, ce qui est adopté.

La séance est levée à 5 h. 35.

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	19 MAI	20 MAI
3 0/0	83 90 »/»	83 80 »/»
3 0/0 amortissable	84 00 »/»	84 10 »/»
Amortissable nouveau	84 00 »/»	84 10 »/»
4 1/2 0/0	112 00 »/»	112 00 »/»
Emprunts 5 0/0	117 00 »/»	117 15 »/»

Dépêche communiquée par MM. NOULET CANNISSIÉ et Cie

	19 MAI	20 MAI
3 0/0	83 77	84 00
3 0/0 amortissable	84 00	84 22
3 0/0 amortissable nouveau	84 00	84 22
5 0/0 ex coupon	117 05	117 15
Banque de France	5550 00	5550 00
Banque d'Escompte	585 00	595 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1215 00	1220 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1557 00	1546 00
Mobilier	000 00	000 00
Générale	000 00	000 00
Union	0000 00	000 00
Suez	2760 00	2765 00